

Procès Verbal n°21. Réunion du vendredi 5 septembre 2008

Assemblée réduite de l'association « Forestiers du Monde®-France »

Etaient présents,

En qualité de membres du bureau de l'association :

Sylvie JOUVENCEAU (Secrétaire), Jean-Noël CABASSY, (Présidence collégiale),

En qualité de membres du conseil d'administration :

Laurent GAUTHIER.

en qualité d'adhérents :

Vincent GILLET (Réfèrent Entomofaune), Bernard LECLERCQ (Réfèrent écologie forestière),

Thérèse BOUSSARD-COURT

Excusée en qualité de membres du bureau :

Christine CABASSY-BEYLI (Trésorière), Pascal OBSTETAR (Présidence collégiale),

Excusés en qualité de membres du conseil d'administration :

Pascal CHARGERRE. François DUGAST.

Lieu de réunion : Résidence de la famille JOUVENCEAU, Rue des Plantes à Premeaux-Prissey (France Côte d'Or) Horaire : 20h00 – 22h15

Ordre du jour :

1 - Approbation du procès verbal n°20 du 8 juin 2008

2 - Adhésion à l'association « Forestiers du Monde® »

3 - Création de la représentation intra nationale française « Forestiers du Monde® - Moselle »

4 - Dépôt du dossier pour demande d'agrément national en qualité d'association de protection de la nature au titre de l'article L 141-1 du code français de l'environnement.

5 - Projet « Plantons pour la planète : la campagne pour un milliard d'arbres » reconduit par l'UNEP (United Nations Environment Programme).

6 - Partenariat avec Nature & découvertes. Point sur les animations d'automne 2008.

7 - Animation « Découverte du cerf en période de brame » au profit des membres de FDM et de leur famille.

8 - Conception d'une affiche pédagogique de présentation du damier du frêne

Sujets évoqués en séance

9 - Projet de création forestière pédagogique biodiverse de Villers la Faye (France Côte d'Or)

10 - Projet de création de la signalétique de la création forestière pédagogique biodiverse de Premeaux-Prissey (France Côte d'Or)

11 - Participation de Forestiers du Monde®-France au colloque «*Biodiversité, Naturalité, Humanité. Pour inspirer la gestion des forêts* ». Chambéry (France) du 27 au 31 octobre 2008.

12- La création forestière pédagogique de Belleu par Forestier du Monde®-Aisne

13- Le projet pédagogique de Forestiers du Monde®-Cameroun

14 - Dates à inscrire sur votre agenda.

1 - Approbation du procès verbal n°20 du 8 juin 2008.

Le procès verbal n°10 de l'assemblée générale du 8 juin 2008 est approuvé.

2 - Adhésion à l'association « Forestiers du Monde® »

L'adhésions de la citoyenne Thérèse BOUSSARD-COURT est approuvée conformément à l'article 3 des statuts.

La nouvelle adhérente déclare avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur, de la charte déontologique et partager les valeurs humanistes et environnementales portées par « Forestiers du Monde® ».

L'attention des adhérents est attirée sur l'usage ordinaire en vigueur au sein de « Forestiers du Monde® » du courriel (courrier électronique) pour les convocations, les invitations et les diffusions d'informations.

3 – Création de la représentation intra-nationale française « Forestiers du Monde® - Moselle».

Approbation pour la création de la représentation départementale « Forestiers du Monde® –Moselle». Thoams LAMOTTE est désigné correspondant de cette représentation conformément à l'article 4 du règlement intérieur. Notification au préfet de Moselle sera faite sous huitaine conformément à l'article 12 des statuts.

Coordonnées : Forestiers du Monde® – Moselle
Monsieur Thomas LAMOTTE
9 Grande Rue
57925 DISTROFF
Téléphone : 06 74 49 51 47
Adresse électronique : Forestiers-du-Monde.Moselle@hotmail.com

4 – Dépôt du dossier pour demande d'agrément national en qualité d'association de protection de la nature au titre de l'article L 141-1 du Code français de l'environnement.

Par courrier daté du 28 juillet 2008, Forestier du Monde®-France a adressé à Monsieur le Préfet du département de la Côte d'Or (département du siège de FDM-France) une demande d'agrément national pour la qualité d'association de protection de l'environnement au titre de l'article L 141-1 du code français de l'environnement. Cette demande d'agrément ne pouvait qu'être nationale (et non pas communale, départementale ou régionale) au regard de l'existence des multiples représentations départementales françaises.

La présidence a estimé que Forestiers du Monde® répondait désormais aux conditions d'obtention de cet agrément :

- Association déclarée depuis au moins 3 ans,
- Nous exerçons statutairement des activités énumérées à l'article L 141-1 du code de l'environnement. (Article 1 des statuts),
- Nous exerçons à titre principal des activités effectives consacrées à la protection de l'environnement.
- Nous espérons être en mesure de justifier d'un fonctionnement conforme à nos statuts,
- Nous estimons présenter des garanties d'organisation,

Ont été joints à la demande d'agrément national pour la qualité d'association de protection de la nature les documents de fondation et de gestion, une note de présentation, les états financiers des exercices 2005-2006-2007. Ont également été joints, notre réponse à l'Appel de Paris sur la biodiversité lancé le 28 janvier 2005, laquelle présente dans sa globalité le plan national d'actions de Forestiers du Monde®-France pour les prochaines années, particulièrement en faveur de la protection de la biodiversité forestière.

Par courrier du 22 août 2008, Monsieur le Préfet de Côte d'Or accuse réception de notre demande et nous indique procéder à la consultation prévue par la réglementation à savoir le préfet de chaque département concerné, la direction régionale de l'environnement de chaque région concernée, le procureur général, et d'autres services de l'Etat. A noter que l'agrément est réputé refusé quand l'association n'a pas reçu notification de la décision dans un délai de six mois à compter du dépôt de la demande.

5 - Projet « Plantons pour la planète : la campagne pour un milliard d'arbres » reconduit par l'UNEP (United Nations Environment Programme ou PNUE en français).

Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) a reconduit pour 2008 le projet « *Plantons pour la planète : la campagne pour un milliard d'arbres* ». Du fait du succès de cette initiative, qui a impliqué plus de 150 pays, un nouvel objectif encore plus ambitieux a été fixé : Planter un arbre par habitant sur la planète d'ici la fin 2009, c'est à dire 6 milliard 700 millions d'arbres avant la quinzième session de la conférence sur les changements climatiques qui se tiendra à Copenhague du 30 novembre au 11

décembre 2009. La campagne pour un milliard d'arbres a mobilisé les gouvernements, la société civile, le secteur privé ainsi que le public du monde entier pour remédier, en plantant des arbres aux phénomènes tels que la désertification, les changements climatiques, l'érosion des sols, la pollution atmosphérique. Au 3 avril 2008, plus de 2 milliards d'engagements ont été reçus. Un milliard 980 millions de jeunes arbres ont été plantés sur tous les continents. Cette initiative est parrainée par le Professeur Wangari MAATHAI, Prix nobel de la Paix et S.A.S. le Prince Albert II de Monaco.

Adresse du site internet dédié à cette opération : www.unep.org/billiontreecampaign/french

Le 27 août 2008, Forestiers du Monde®-France agissant en qualité d'ONGE Forestiers du Monde® adressait à Monsieur Achim STIENER, directeur exécutif de l'UNEP, basé à Nairobi (KENYA), un courrier officiel accompagné du guide pédagogique « Bâtir la forêt. Ensemble, luttons contre l'effet de serre » sollicitant son soutien afin de faciliter les projets engagés tant au Cameroun qu'à Madagascar ainsi que les projets à venir. Une reconnaissance de la pertinence de notre modeste démarche par l'UNEP serait précieuse et permettrait sans doute à nos représentations internationales d'être plus écoutées encore par les gouvernements locaux.

6 - Partenariat avec Nature & découvertes. Révision de notre engagement. Point sur les animations d'automne 2008.

Les animations nature proposées par cette entreprise s'adressent généralement à des citoyens adultes déjà sensibilisés aux questions environnementales. Les principaux détracteurs ou contradicteurs ne s'inscrivent généralement pas à ces animations et la jeune génération n'est pratiquement pas représentée. Aussi le partenariat avec Nature & découvertes doit-il sans doute être désormais réduit à une animation par saison (au titre du partenariat historique) afin de concentrer les disponibilités des membres actifs sur les actions pédagogiques à destination des écoliers. Par ailleurs, le rythme des animations développées par Thomas LAMOTTE sur la Côte d'Or en qualité de Référent « Animations Nature » durant l'année 2007 doit être réajusté au regard de son activité professionnelle désormais exercée sur la Moselle. En conséquence, et pour la saison actuelle, seules les animations des samedi 27 septembre 2008 (« A la découverte du cerf en période de brame ») et du dimanche 19 octobre 2008 (« A la rencontre de la nature sauvage ») ont été maintenues.

7 - Animation « Découverte du cerf en période de brame » au profit des membres de FDM et de leur famille.

Invitation est lancée aux familles des membres de FDM de partir samedi soir 4 octobre 2008 (18h30 – 23h00) à la découverte du cerf (*Cervus elaphus*) en période de brame. Cette animation est plutôt destinée aux adultes au regard de la marche nocturne en forêt, des temps d'affût parfois longs, des conditions climatiques aléatoires (pluie, température basse, vent) et du caractère impressionnant du brame. Cette animation comprendra la présentation d'un diaporama en Mairie de Sombernon avant le déplacement sur le terrain. Elle sera co-réalisée par Laurent GAUTHIER et Jean-Noël CABASSY.

Renseignements et inscription obligatoire auprès du siège par téléphone au 03 80 45 82 99 ou par courriel : Forestiers-du-Monde.France@tele2.fr

8 - Conception d'une affiche pédagogique de présentation du damier du frêne

Point de l'ordre du jour non abordé en séance. Un groupe de travail se réunira pour élaborer la maquette.

9 – Projet de création forestière pédagogique biodiverse de Villers la Faye (France Côte d'Or)

Sylvie JOUVENCEAU fait état de l'avancement des travaux de préparation du sol de la parcelle communale affectée au projet pédagogique, du changement d'une des deux institutrices au sein de l'école de Villers la Faye. Il nous appartient désormais de procéder à la mesure exacte de la parcelle, à élaborer le programme de plantation et à le soumettre au Conseil Municipal. Le principe d'implanter une diversité tant arbustive qu'arborée est acté. Seules les modalités d'implantation doivent encore être étudiées : plantation par collectifs circulaires ou par bande comprenant arbres et arbustes ou encore les deux sur la même parcelle? Disposition des bandes vis à vis des voies de circulation actuelles ? Disposition des souches d'arbres extraites

de terrains voisins suite à l'exploitation de minerais ? Une visite de terrain sera organisée en octobre 2008 afin d'orienter les décisions.

10 - Projet de création de la signalétique de la création forestière pédagogique biodiverse de Premeaux-Prissey (France Côte d'Or)

Sylvie JOUVENCEAU fait état des échanges récents avec les élus municipaux. Il nous appartient désormais d'élaborer les maquettes des divers panneaux qui seront implantés sur cette parcelle. Ces panneaux seront propres à l'opération locale. En effet, Forestiers du Monde® n'entend pas imposer une quelconque charte graphique en matière de signalétique des créations forestières pédagogiques biodiverses, préférant offrir aux acteurs locaux toute la latitude possible pour mettre en valeur « leur » réalisation. Les pré-maquettes seront réalisées par Sylvie JOUVENCEAU et Jean-Noël CABASSY sur la base des dessins et textes réalisés par les écoliers, puis présentées aux enseignants avant présentation aux élus pour décision finale.

11 - Participation de Forestiers du Monde®-France au colloque «Biodiversité, Naturalité, Humanité. Pour inspirer la gestion des forêts ». Chambéry (France) 27-31 octobre 2008.

Bernard LECLERCQ, référent « écologie forestière » pour Forestiers du Monde®-France présente ce colloque en séance et fait part de son intention d'y participer. Ce colloque organisé par WWF, Réserves Naturelles de France, REFORA (Réseau Ecologique FOREstier Rhône-Alpes), MAB France et le CEMAGREF) se tiendra à Chambéry (France) du 27 au 31 octobre 2008. A titre de communication, un panneau traitant à l'éducation citoyenne à la naturalité sera élaborée pour cette occasion et illustrera la singularité des actions menées par Forestiers du Monde® au travers des créations forestières pédagogiques biodiverses. Une participation aux frais engagés par Bernard LECLERCQ pour assister à cette manifestation est acquise, sous réserve de présentation des factures et de la capacité financière de notre trésorerie.

12 - La création forestière pédagogique de Belleu (France – Picardie) par Forestier du Monde®-Aisne.

Michel LE CORRE correspondant de Forestiers du Monde®-Aisne fait état de l'avancement du projet de création forestière pédagogique biodiverse sur Belleu. Un projet de convention tri-partite (Forestiers du Monde®-Mairie de Belleu, Maison diocésaine) est actuellement en cours d'élaboration. Les écoliers de Belleu vont recevoir chacun un exemplaire du guide pédagogique « Bâtir la forêt. Ensemble, luttons contre l'effet de serre ». La plantation est programmée pour les 22 et 23 novembre 2008.

13- Evolution du projet pédagogique de Forestiers du Monde®-Cameroun

Modeste TCHIPEVEU SAH, Délégué national de Forestiers du Monde®-Cameroun nous fait part de leur projet intitulé: « *Gestion environnementale en milieu scolaire* ».

Présentation sommaire du projet :

Pourquoi la gestion environnementale en milieu scolaire ?

La gestion environnementale au sens large s'inscrit dans une perspective mondiale de responsabilisation de l'humanité à l'égard de l'environnement. Il faut que désormais les problématiques environnementales soient intégrées dans l'éducation de nos milieux scolaires. Ainsi les comportements respectueux de l'environnement acquis par les jeunes seront alors transmis au milieu familial et au fil des temps, ils gagneront l'ensemble de la société. **[La gestion environnementale vue comme un chantier pédagogique]** Le succès d'une gestion environnementale repose sur la participation de tous. Elle dépendra surtout de l'efficacité du programme de sensibilisation. L'école a alors tout intérêt à en faire un chantier pédagogique dynamique.

Description du projet

Chacun d'entre nous désire, à son niveau, faire un geste pour l'environnement. Réduire le volume d'ordures ménagères à traiter par la communauté, favoriser et enrichir le sol sans frais ... les avantages sont nombreux. C'est mieux prendre conscience du cycle de vie de la matière organique et de la transformation utile des déchets pour réduire la pollution de l'air puisque la décomposition de la matière organique en anaérobie (dans les sites d'enfouissement) dégage des biogaz, dont le méthane, qui est un des principaux gaz à effet de serre ;

Il est important de clarifier le rôle des écoles dans la réalisation de projets environnementaux, particulièrement dans la gestion des matières résiduelles. Les écoles ont à la fois une responsabilité en tant qu'institution, mais aussi en tant que maison d'enseignement.

Il s'agit d'un projet d'implantation du compostage dans certains établissements scolaires (*Compostage : Méthode de traitement biochimique qui consiste à utiliser l'action de micro-organismes aérobies pour décomposer sous contrôle (aération, température, humidité), et de façon accélérée, les matières putrescibles en vue d'obtenir un amendement organique stable d'un point de vue biologique et hygiénique*). Il vise à développer des stratégies pour implanter efficacement le compostage à grande échelle dans le milieu scolaire. Environ 40% des déchets en milieu scolaire sont des matières organiques. Il est possible de réduire cette quantité au minimum en implantant des programmes de compostage. De plus, ce projet permettra de sensibiliser les élèves à la gestion écologique des matières résiduelles ainsi que de soutenir les groupes environnementaux.

Une rencontre le 27 août 2008 avec l'association des enseignants de la science, de la vie et de la terre du Cameroun (AESVTCAM) s'est avérée fructueuse et pose les bases d'une collaboration sur réserve de quelques modifications. Une recherche de bailleurs de fonds pour un montant de 952 € est engagé pour mener à terme ce projet.

Forestiers du Monde® - France inscrira cette demande de financement à l'ordre du jour de la prochaine assemblée réduite programmée le 5 décembre 2008.

14 - Dates à inscrire sur votre agenda :

Samedi soir 4 octobre 2008 (18h30 – 23h00). Animation familiale « A la découverte du cerf (*Cervus elaphus*) en période de brame » proposée aux familles des membres de FDM.

Prochaine assemblée réduite : Vendredi 5 décembre 2008 au siège de « Forestiers du Monde®-France » à Dijon de 20h00 à 22h00. Ces assemblées de travail sont l'occasion de faire un point sur les dossiers en cours et d'évoquer les nouveaux sujets que proposent les adhérents.